



Pour la défense de la retraite solidaire, un 22 mai unitaire

mardi 6 mai 2008, par Ben

Au lendemain de la confirmation des orientations gouvernementales en matière de retraite, les cinq centrales CGT, CFDT, FO, CGC et CFTC ont convenu de faire du 22 mai prochain une journée nationale interprofessionnelle d'action et de manifestations « pour la défense de la retraite solidaire ».

Elles expliquent, dans un communiqué commun, avoir pris cette décision « face au blocage gouvernemental sur les principales propositions des organisations syndicales ».

Celles-ci concernent « la garantie et le niveau des retraites, le droit à la retraite à 60 ans, la durée de cotisation, la reconnaissance de la pénibilité, les ressources financières assurant l'avenir à long terme du système de retraite, la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes... ».

Pour Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire de la CGT « Cette mobilisation du 22 mai est pour la CGT essentielle dans la constitution d'un rapport de force vis-à-vis d'un gouvernement qui croyait pouvoir passer cette échéance sans avoir à affronter les revendications des salariés ». Mais sans attendre cette date, les manifestations du 1^{er} mai ont porté aussi sur la défense des retraites.

Sur le fond comme sur la forme, les choses sont très mal engagées par le gouvernement.

On ne peut même plus parler de « concertation ». « Le rendez-vous de 2008 » en l'état n'est qu'un faux-semblant.

Le gouvernement a verrouillé tous les choix. « Il n'y a pas d'alternative au plan gouvernemental » a martelé Xavier BERTRAND sur tous les médias.

Nicolas SARKOZY avait, lors de son intervention télévisée, confirmé l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans d'ici 2012.

Toute la communication gouvernementale cherche à dissimuler la poursuite et l'accélération de la baisse du niveau des retraites.

La désindexation des salaires est en effet un mécanisme redoutable qui va amputer d'un tiers le montant des pensions relativement au salaire moyen.

L'Ocde est très claire : le taux de remplacement du salaire moyen par la pension va tomber à 51%. Hormis le Royaume-Uni et l'Allemagne, c'est le taux le plus bas des pays européens.

L'emploi des seniors, qui est une réelle question posée par la CGT depuis 30 ans, sert de diversion. Pour la deuxième fois en 3 ans, le gouvernement prétend s'y attaquer.

Mais toutes les contraintes vont peser sur les salariés : fin de tous les dispositifs de préretraite, extinction de la dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs âgés, amputation de la prime de départ à la retraite pour les salariés qui n'auront pas une carrière complète...

Par contre, dans l'immédiat, pas de sanction pour les entreprises. On verra en 2010 !

Pour la Cgt, il faut améliorer la situation vis-à-vis de l'emploi des seniors, mais aussi des jeunes, des salariés peu qualifiés. Ce n'est certainement pas une monnaie d'échange pour accepter un durcissement des conditions générales d'acquisition des droits à la retraite.

Concernant la reconnaissance et la prise en compte de la pénibilité, rien dans le document de Xavier BERTRAND n'évoque une initiative gouvernementale pour débloquer la négociation sur la pénibilité. Le gouvernement là aussi, continue à miser

sur « *la bonne volonté du Medef* ».

Celle-ci aurait pourtant eu l'occasion de se manifester depuis 3 ans et demi que sont ouvertes les négociations !

Sur le niveau des retraites, L'ouverture par le gouvernement d'une perspective de discussion en 2010, ne doit pas faire illusion. C'est dès maintenant que d'autres choix doivent être opérés pour garantir l'avenir du système par répartition et donner confiance aux nouvelles générations.

C'est pourquoi les questions de nouvelles ressources de financement ne peuvent être éludées.

La priorité est donc bien la mobilisation.